

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

SI QUA FATA SINANT

# Coup de rasoir

Un Etat goinfre assèche

les libertés communautaires

de ses citoyens.

«Un écureuil obèse qui attend assis sur son tas de noisettes.» Ainsi Renaud Bournoud, de 24 heures, décrivait-il l'Etat de Vaud et ses finances en avril 2021. L'expression restera. Au-delà du gag, le tas de noisettes est aussi colossal que scandaleux. Depuis 2008, les finances vaudoises sont annuellement excédentaires de plus de 600 millions de francs en moyenne (avant les fameuses opérations de bouclement, voir encadré).

Nous admettrons volontiers ce que la crise des années 1990 put avoir de traumatisant pour un ministre des finances élu en 2002. Mais son assainissement prétendument héroïque des comptes de l'Etat justifie-t-il encore la politique actuelle? Le Canton est dans le trio de tête des cantons suisses les plus chers pour les personnes physiques, quelle que soit la configuration familiale retenue: personnes seules, couples mariés, avec ou sans enfants, retraités.

En septembre, trois des grandes faîtières économiques du Canton (CVCI, CVI et FPV) ont lancé l'initiative populaire intitulée «Baisse d'impôts pour tous». Elle tend à réduire de 12% le montant de la facture d'impôt canto-

nal des personnes physiques. Elle ne touche ni aux barèmes ni au coefficient. Elle diminue simplement de 12% le montant auquel aboutit l'application de ces mêmes coefficient et barèmes. Les auteurs de l'initiative tablent sur une réduction de 450 millions de l'excédent. Les comptes resteraient donc en moyenne excédentaires de 150 millions. On serait tenté de considérer cette coupe comme insuffisante.

Bien que techniques, les débats fiscaux soulèvent des questions fondamen-

tales. Derrière une conception de l'impôt se cache une conception de l'Etat, et bien sou-

vent de la liberté. Les libéraux ont historiquement fait du combat contre l'impôt la mère des batailles. Ils s'opposent sur ce point aux collectivistes, pour lesquels l'Etat est le passage obligé de toute la vie politique. Et pour financer efficacement l'Etat, il n'y a guère que l'impôt.

A suivre ces derniers, l'augmentation continuelle des compétences étatiques n'est pas un problème. Elle est même souhaitée. L'égalité justifie le nivelle-

ment des statuts et le transfert des libertés. Concrètement les effectifs de fonctionnaires augmentent, en même temps que la facture d'impôts. En parallèle se développe tout un système de redistributions, directes ou indirectes : transports publics gratuits, subventionnement des assurances maladie, financement du sport et de la culture, etc.

Le principe «qui paie commande» n'est pas anodin. Au nom de sa responsabilité dans la gestion des deniers publics, l'Etat assortit son soutien à la

«société civile» de mille intrusions contrôleuses. Alors croît son emprise sur

le foisonnement du pays réel. A travers la lorgnette du porte-monnaie, la différence entre le privé et le public s'estompe.

Dans une telle perspective, rien ne s'oppose à ce que le budget soit systématiquement excédentaire. Bien au contraire, ses réserves justifient et cautionnent toutes les convoitises, toutes les dépenses, toutes les nouvelles cohortes

de fonctionnaires. C'est ici le grand paradoxe du «compromis dynamique» de la dernière décennie: les radicaux aux finances économisèrent, parfois sur le dos des communes, pour permettre aux socialistes de dépenser. On verra ce que la nouvelle majorité en laissera subsister.

La Ligue vaudoise ne sépare pas la liberté de son cadre communautaire. Sur ce point, elle fait, en matière fiscale, un pas de plus que les libéraux. Derrière cette initiative est en jeu une vision du pays, de ses habitants et de leurs corps intermédiaires. Un Etat goinfre assèche les libertés communautaires de ses citoyens. Contrairement aux collectivistes, nous considérons que la vie quotidienne des Vaudois doit se dérouler hors du giron, direct ou indirect, de l'Etat. Les centaines de millions d'excédents entassés dans des coffres font cruellement défaut au Pays. Cessons de ponctionner inutilement.

Ce numéro contient une feuille de signatures. Renvoyez-la remplie avant le 15 mars 2023!

Félicien Monnier

# Occident express 107

C'était à cinquante mètres de chez moi, sur le boulevard, à la nuit tombante. La roue avant prise dans un nidde-poule, mon scooter m'avait éjecté pour me faire tomber lourdement sur mon épaule gauche, éclatant mon humérus supérieur en plusieurs morceaux. Plusieurs passants s'étaient précipités à mon secours, avec une sollicitude que mon choc m'empêchait d'apprécier. Mon ami Vlad m'a immédiatement emmené au gigantesque hôpital militaire. La salle d'attente débordante semblait avoir été arrangée par un décorateur de cinéma pour les besoins d'un film de guerre. Linoléum gondolant et déteint, rideaux jaunis, néons clignotants, guichets recouverts de quantité d'instructions imprimées puis collées, écornées, les unes sur les autres, brancards grinçants et rouillés, literie mitée, fenêtres cassées par endroits, rien n'avait été fait depuis presque quarante ans. Trop concerné par ma douleur, je me suis laissé balader d'un contrôle à l'autre sans protester. En découvrant la machine à IRM flambant neuve, j'ai compris que les apparences étaient trompeuses et que, sur l'essentiel, cet hôpital prenait les choses très au sérieux. Quelques jours plus tard, je pénétrais dans un bloc opératoire futuriste, quelque chose qui sortait d'une série américaine. Une cicatrice de 25 cm, une plaque en titane et 10 longues vis plus tard, je me suis réveillé. Durant les six

jours qu'a duré mon hospitalisation, j'ai découvert une Serbie en modèle réduit avec tous ses défauts et toutes ses qualités. La touchante, l'invraisemblable, la bouleversante chaleur du personnel, de l'apprenti-infirmier au chirurgien chef de service en passant par l'infirmière de nuit qui venait me remonter mes oreillers. La salle de bain de ma chambre, que personne ne nettoyait. Les repas – toute description étant inutile. Cet immeuble magnifique, aux formes qui demeurent étonnantes et originales quatre décennies plus tard. Mais cet immeuble immense, à moitié vide, poussiéreux et usé, conçu pour les besoins d'un pays de 21 millions d'habitants et qui désormais en compte trois fois moins. Les couloirs désertés, les ascenseurs condamnés. Les interminables paperasseries. La révulsante misère de la salle d'attente et des salles de contrôle, la sophistication étourdissante du bloc, le savoir et la pratique des médecins. Il n'y a pas de milieu en Serbie, pas de place pour le standard, l'acceptable. Soit c'est révoltant, soit c'est fantastique. Mon opération s'est très bien déroulée, je récupère lentement, je suis très bien entouré, conseillé, soigné. Plusieurs personnes m'ont trouvé courageux, elles auraient sauté dans le premier avion pour la Suisse. Est-ce que c'est parce que je n'y ai même pas songé que tout s'est bien passé?

David Laufer

## Les écritures de bouclement?

Pour expliquer simplement cette notion, sans entrer dans la technique comptable, on peut dire ceci: après qu'on a encolonné et additionné les produits et les charges effectives de l'exercice, on arrive à un résultat effectif, bénéfice ou perte. Les écritures de bouclement permettent de corriger ce résultat, grâce à divers procédés.

L'Etat de Vaud, année après année, a corrigé son résultat bénéficiaire en procédant notamment à:

- des amortissements non planifiés: la règle ordinaire ou l'usage veut qu'on amortisse par exemple une construction de 50 millions sur 50 ans; mais on inscrit un amortissement de 2 millions au lieu de 1 million;
- des préfinancements: la dépense n'est pas encore échue ni payée,

mais on la passe déjà dans les comptes;

- la constitution de provisions : on considère comme des charges le montant de risques futurs éventuels, par exemple une baisse subite de rendement d'un impôt sensible à la conjoncture.

Ces pratiques ne sont pas formellement illégales; elles peuvent avoir du sens dans des cas particuliers. Répétées chaque année, sans justification particulière – et à une grande échelle, des centaines de millions dans les comptes de l'Etat – elles visent à camoufler les bénéfices.

Le procédé n'est guère admis par le fisc de la part des entreprises. Mais, aux Finances, une main ignore ce que fait l'autre.

Fé. M.

## Un «contrat» bancal

La place de l'automobile à Lausanne fait débat. Pro et anti voitures s'écharpent. Mais M. Benoît Gaillard, socialiste bon teint, veut se placer au-dessus de la mêlée. Il propose dans 24 heures du 21 novembre, un nouveau contrat social urbain, qui réglerait la mobilité en ville au-delà des combats stériles. Place donc au conciliateur!

Regardons de plus près. Concrètement, M. Gaillard cite les mesures suivantes: des trottoirs plus larges pour les enfants; des bus réguliers

et ponctuels pour les aînés qui n'ont plus d'auto et pour les visiteurs venus d'ailleurs; des pistes sécurisées pour les cyclistes délaissant désormais leurs voitures; des routes moins fréquentées et moins bruyantes dans les quartiers populaires. Et quoi en faveur des automobilistes? Rien.

Benoîtement, M. Gaillard fait mine de proposer des idées équitables. En réalité, c'est Raminagrobis qui fait la chattemite.

J.-F. C.

# Un ouvrage bienvenu sur le Major Davel

omme promis¹, nous revenons sur l'ouvrage consacré au Major Davel par M. Gilbert Coutaz, directeur honoraire des Archives cantonales vaudoises². Nous allons vous présenter ce livre important, en parlant de son introduction, de ses différentes parties, avant de mettre l'accent sur l'une de ses conclusions.

#### Présentation du livre

L'introduction s'appuie sur trois prolégomènes: M. Coutaz se demande quel Davel pour quelle commémoration. Il relève que Davel n'est ni un mythe, ni un monolithe. Et il met en évidence le fait que l'entreprise du Major est téméraire et paradoxale. L'approche de M. Coutaz est à la fois diachronique et synchronique. Les sources de l'affaire Davel sont connues et fiables; elles sont rappelées, et les principaux ouvrages écrits sur le Major sont évoqués. L'ouvrage est agrémenté de nombreuses citations.

La première partie évoque brièvement la période d'avant 1723, en particulier la conjuration du bourgmestre Isbrand Daux (1588), le contentieux lié aux Etats de Vaud (interdits par Leurs Excellences de Berne dès 1622), ainsi que la réforme du notariat vaudois par les Bernois (1718).

La deuxième partie porte sur l'année 1723 et elle contient un utile rappel des faits: la démarche solitaire du Major, l'argumentaire de son Manifeste, la contestation du *Consensus helvétique* (profession

de foi réformée); le procès, le verdict et l'exécution de Davel. La fin du texte de M. Coutaz mérite la citation:

C'est bien en 1723, à Vidy, que l'indépendance du futur canton de Vaud fut pour la première fois proclamée, mais elle ne pouvait pas être réalisée tant le moment était défavorable. Davel était en avance sur son temps.<sup>3</sup>

La troisième partie, intitulée «Après 1723», est divisée en six périodes:

- le temps du souvenir dans un climat de censure (1723-1797);
- le temps des succédanés dans un climat identitaire (1798-1830);
- le temps de la réhabilitation dans un climat militant (1831-1850), avec en particulier l'ouvrage fameux de Juste Olivier et le tableau non moins connu de Charles Gleyre;
- le temps de la popularisation dans un climat d'adoption du nouveau héros (1851-1897);
- le temps de la vénération dans un climat de commémorations (1898-1973), avec le bicentenaire de 1923 en point d'orgue, marqué par un «enthousiasme populaire sans précédent»<sup>4</sup>;
- le temps des incertitudes dans un climat de dénégation (1974-2023), où il est question de l'incendie du tableau de Gleyre ou de celui de la salle Davel à Cully, et de la controverse entre Michel Thévoz et Marianne Mercier-Campiche sur la prétendue culpabilité du peuple vaudois<sup>5</sup>.

## Une voix s'est tue

Nombreux ont été les hommages rendus à Michel Bühler après son décès survenu début novembre 2022. Né en 1945, le Ste-Crix s'était imposé depuis des décennies comme une figure reconnue de la chanson romande et francophone, mais il était également un poète, un écrivain, un homme de média et un acteur fortement identifié au Jura vaudois et aux luttes sociales.

Celui qui avait écrit et joué en 1988 Le retour du Major Davel s'en va à la veille de la commémoration du tricentenaire de la mort du héros national vaudois. Bien qu'antimilitariste<sup>1</sup>, Michel Bühler partageait bien des traits communs avec le Major. Ils étaient tous deux profondément attachés au Pays de Vaud, attentifs aux plus modestes, capables de susciter de grands élans de sympathie et, à la fin, pas vraiment suivis par leurs contemporains.

Les médias ont salué à juste titre l'ampleur de l'œuvre musicale du compositeur-interprète vaudois, créée entre Paris et L'Auberson. Plus de 300 chansons, souvent fortes et inspirées, figurent à son répertoire. On se souvient aussi de son engagement politique, résolument à gauche, pour la défense des petits, des pauvres, des humiliés et des réfugiés, ici et à l'échelle planétaire. L'un de ses derniers combats portait sur l'implantation d'éoliennes au-dessus de Sainte-Croix. Il s'y s'opposait fermement comme à autant de blessures industrielles, absurdes et monstrueuses faites au paysage éternel et sublime de son Jura natal.

Chanteur, Michel Bühler était aussi un écrivain et un témoin. Avec *La parole volée*, il a su faire le récit poignant de la longue agonie des usines Paillard, puis Hermès Précisa International, de Sainte-Croix, des luttes d'ouvriers progressivement dépossédés de leur savoir-faire, de leur travail, de

leur identité. C'était les prémices de la mondialisation. D'autres publications comme Lettres à Ménétrey, La Plaine à l'Eau-Belle ou simplement *Jura* sont aussi des œuvres fortes exprimant avec sensibilité et justesse la condition souvent difficile des gens ordinaires, les injustices, l'amitié, la solidarité mais aussi la permanence et la splendeur du Jura vaudois. Il a sans doute été moins heureux avec *Un si beau printemps*<sup>3</sup> où le Ste-Crix tente, sans y parvenir, d'expliquer à ses neveux ce qu'ont été ses enthousiasmes, ses révoltes, ses utopies: «Une révolution a eu lieu. Pas celle que nous espérions.» A travers une écriture parfois laborieuse, on mesure le gouffre d'incompréhension qui sépare sa génération idéaliste de celles qui l'ont suivie, matérialistes, technologiques et tellement individualistes.

Michel Bühler était un chanteur et il était engagé, mais il était tout sauf un «chanteur engagé» dans le sens que l'on prête aujourd'hui aux éphémères vedettes marketing dont les fausses audaces soulignent surtout le conformisme à l'esprit du temps. Avec son talent, ses convictions, ses colères, sa substance, sa bonhommie, son ironie et sa sensibilité, Michel Bühler était au contraire un homme vrai, charpenté, solide, dont la voix portait autant pour dire la dignité bafouée des humbles que les beautés du Pays. Cette voix s'est tue, elle nous manquera.

#### Vincent Hort

- <sup>1</sup> Il faut absolument écouter et réécouter la chanson *Les Grandes Manœuvres*, tout y
- <sup>2</sup> Michel Bühler, *La Parole Volée*, Editions L'Age d'Homme, 1998, 280 pages.
- <sup>3</sup> Michel Bühler, *Un si beau printemps*, Bernard Campiche Editeur, 2009, 224 pages.

#### Conclusions du livre

Le chapitre conclusif du livre se présente sous forme d'une question: «Davel, un héros crépusculaire, à transformer ou à réhabiliter?»<sup>6</sup>

M. Coutaz relève que le phénomène Davel résume à lui seul l'histoire vaudoise, de sa naissance à Morrens jusqu'à la réception du personnage aujourd'hui. Il n'appartient pas à un parti politique, mais il est lié au Canton. Ses derniers mots sur l'échafaud témoignent de la grandeur du personnage.

Constatant que les jeunes générations de Vaudois ignorent généralement qui est le Major Davel, M. Coutaz en appelle à un renforcement de l'enseignement de l'histoire vaudoise, et il propose une ligne pédagogique générale, dont nous reproduisons ici les derniers propos:

Amorcé déjà par Juste Olivier, le portrait de Davel s'affine avec les décennies, se patine jusqu'à incarner le peuple vaudois: sa lenteur, sa douceur, son bon sens, sa résignation. Mais il le dépasse par son désintéressement, son ménagement des autres. Justement, cette « téméraire entreprise » continue à interroger, à séduire et à nous entraîner. C'est sans doute d'être resté un héros à dimension humaine, formaté à

la superficie du canton de Vaud, qui fait la puissance et la persistance de Davel.<sup>7</sup>

#### Appréciation générale

L'approche de M. Coutaz est avant tout historiographique, mettant en évidence la façon dont les historiens ont présenté la vie et la mort du Major Davel au fil du temps.

Les annexes du livre comprennent notamment une bibliographie fort utile, retraçant des publications diverses de 2022 à 1708.

La présentation des faits nous est apparue honnête et complète. Et nous souscrivons volontiers aux conclusions de M. Coutaz sur la nécessité de renforcer l'enseignement de l'histoire vaudoise.

#### **Antoine Rochat**

- Voir notre article «L'année Davel est lancée», dans *La Nation* n° 2211 du 7 octobre 2022.
- <sup>2</sup> Gilbert COUTAZ, *Le Major Davel, nais-sance du premier patriote vaudois*, Editions Château & Attinger, Orbe 2022, 256 p., fr. 35.—.
- <sup>3</sup> COUTAZ, *op. cit.*, p. 56.
- <sup>4</sup> COUTAZ, op. cit., p. 129.
- COUTAZ, op. cit., pp. 193 à 198.
- 6 COUTAZ, *op. cit.*, pp. 207 ss.
- COUTAZ, op. cit., p. 213.

## Subjonctifs et participes

Le journal *Libération* du jeudi 17 novembre nous apprend que la prestigieuse collection de la Pléiade publie pour la seconde fois les œuvres complètes du philosophe d'Amsterdam Baruch Spinoza (1632-1677), dans une nouvelle traduction sous la direction de Bernard Pautrat. Que le même auteur paraisse deux fois dans la Pléiade n'arrive pas souvent. *C'est une édition impeccable*, nous dit l'auteur de l'article, Robert Maggiori. On imagine le nombre de chercheurs, exégètes et autres correcteurs nécessaires à la réalisation du projet.

Voici un extrait cité par Maggiori du Traité de l'amendement de l'intellect: Après que l'expérience m'eût enseigné que tout ce qui se présente fréquemment dans la vie ordinaire est vain et futile [...], je résolus enfin de rechercher s'il n'y avait pas quelque chose qui fût un vrai bien, et qui pût se partager, et qui, une fois rejeté tout le reste, affectât l'âme tout seul; bien plus, s'il n'y aurait quelque chose qui fût tel que, une fois cela découvert et acquis, je jouisse d'une joie continuelle et suprême pour toute l'éternité.

Il y a dans ce texte quatre formes de subjonctif imparfait de la troisième personne: deux fois fût, pût et affectât, qui sont correctement utilisées, et une forme de subjonctif plus-que-parfait eût enseigné, qui est fautive. La conjonction de subordination après que n'exige pas le subjonctif, mais l'indicatif, il faut ôter le circonflexe pour obtenir un passé antérieur, ce qui est justifié, car l'action décrite a réellement eu lieu, elle s'est déjà produite. Cette erreur est fréquente. Il est étonnant qu'elle apparaisse dans un texte édité dans la Pléiade. Si dans les hautes sphères les règles de grammaire sont ignorées, comment exiger des élèves de nos collèges qu'ils les appliquent?

Aussi ne sommes-nous pas surpris qu'une présentatrice de la RTS ne connaisse pas la différence entre le pronom personnel invariable *leur* (*Sarah et Louise me demandaient des explications, je les leur ai données*) et le déterminant possessif variable (Sarah et Louise ont offert des cadeaux de Noël à leurs parents), et nous assomme avec cette liaison erronée: Les employés nous disent que les raisons pour lesquelles ils ont été licenciés leur-z-échappent...

Il y a une cause plus fâcheuse de la dégradation de la langue que l'ignorance, c'est l'idéologie. Une présentatrice toujours en phase avec l'inclusivité (chacun, chacune; toutes et tous) nous annonce que la planète compte désormais plus de huit milliards d'humaines et d'humains. Humain est essentiellement un adjectif. Pourquoi ne pas dire huit milliards d'êtres humains? Parce qu'en toutes circonstances le féminin doit apparaître afin de faire reculer l'odieux patriarcat, pour bien montrer que les femmes ont le pouvoir et que désormais la langue reflète leur montée en puissance.

Notre brave présentatrice s'est peutêtre inspirée de la députée Verte d'extrême-gauche Sandrine Rousseau, reine française de l'éco-féminisme. Celle-ci a récemment félicité ses partisans de leur engagement électoral, leur déclarant: *Bravo* à vous de la magnifique campagne que vous avez fait et faite (ou faits et faites, on ne sait pas, puisque le message fut transmis oralement...)

On suppose que Mme Rousseau, docteur en sciences économiques et naguère vice-présidente de l'université de Lille, a une vague idée de l'accord du participe passé: avec l'auxiliaire avoir, le participe s'accorde avec le complément d'objet direct quand il est placé devant le verbe: La magnifique campagne que vous avez faite est la phrase correcte. Mais Mme Rousseau décide souverainement d'inventer une règle nouvelle qui lui permette de manifester son souci d'inclusivité. Il faut de l'égalité partout et toujours. Par son indépassable conformisme idéologique, Sandrine Rousseau est devenue le Lyssenko - stalinien pur jus qui rejetait les lois de la génétique bourgeoise – de l'orthographe.

Jacques Perrin

## La théorie de l'assimilation

La communauté nationale

n'est pas une réalité

totalement imperméable.

assimilation de l'étranger est possible parce que la communauté nationale n'est pas une réalité imperméable<sup>1</sup>. Elle vit, réagit, échange avec l'extérieur. Ce qui la définit, ce sont les caractéristiques collectives qu'elle a développées au cours de son histoire. La durée, la complexité et la profondeur du processus rendent ces caractéristiques extrêmement résistantes au temps.

Pour autant, l'histoire vaudoise n'est pas terminée. Elle continue de se faire, aujourd'hui et demain. Et la communauté politique continue de réagir aux événements et, tant bien que mal, de les faire siens. L'assimilation de l'étranger est l'un des aspects de cette réaction positive.

Exemple tout récent de volonté assimilatrice, un établissement scolaire de Reinach, 800 jeunes élèves dont un tiers d'Albanais, impose désormais l'usage exclusif de l'allemand en classe et dans le préau<sup>2</sup>. La décision n'a pas, semble-t-il, soulevé d'indignation chez les élèves ou leurs parents.

Assimiler, nous dira-t-on, c'est dénier à l'étranger le droit de rester lui-même. C'est la question: est-ce qu'on reste soimême en étant durablement inassimilé? Le documentaire de cinquante minutes No apologies, sorti en 2019, répond d'une façon intéressante. Ce film est un coup de projecteur sur la vie de quelques Africains qui demeurent – qui campent - depuis quinze ans dans les marges de la société lausannoise sans s'y être assimilés. L'un d'entre eux est brièvement retourné dans son pays d'origine, pour se rendre compte qu'il s'y sentait à peu près aussi étranger qu'ici. Il végète ainsi, avec ses amis, dans l'impasse d'un double exil.

Assimiler, c'est, très précisément, casser cet exil, offrir un terreau nouveau à l'individu déraciné. Il peut y repiquer ses racines qui, pour l'heure, sèchent à l'air, privées de la sustentation communautaire indispensable.

L'assimilation procède d'un double effort et apporte un double gain. En même temps que la communauté l'assimile, renforçant ainsi son unité, l'étranger s'approprie les caractéristiques nationales. On pourrait parler d'une digestion réciproque inégale, lente, familiale plutôt qu'individuelle, qui peut durer plusieurs générations.

L'assimilation n'impose pas un moule unique. La nation n'est pas le milieu de l'alignement et de la pensée standardisée. C'est le lieu où vivent mille sortes de Vaudois, qui appartiennent tous, chacun à sa manière, à la même communauté historique. Cela signifie que,

pour l'étranger, sa personnalité, ses souvenirs, ses liens avec son pays d'origine ne sont

pas éradiqués, ils sont vus d'un autre centre. Nous connaissons des Vaudois qui ont conservé très vivants des liens avec la famille et la région italiennes d'où ils sont arrivés il y a fort longtemps.

Ajoutons enfin que, comme dans toute forme d'assimilation, le corps assimilant se modifie lui-même en reprenant, certes à sa manière, des éléments du corps qu'il assimile.

Ce sont probablement les communautés religieuses qui opposent le plus de résistance à l'assimilation. Le rabbin Eliezer Shai Di Martino parle, à propos de la communauté juive de Lausanne, d'«une intégration sans assimilation.»<sup>3</sup> Peut-être est-ce la Terre promise, seconde ou première patrie, qui empêche une pleine assimilation.

Mais on nous a parlé de migrants juifs, arrivés au XVII<sup>e</sup> siècle en Argovie, qui sont devenus de parfaits Suisses alémaniques, tout en conservant leur religion, ainsi que des patronymes indubitablement juifs. Dira-t-on qu'ils ne sont qu'intégrés? Cela serait manifestement réducteur.

En réalité l'intégration et l'assimilation se compénètrent partiellement. Nous dirions qu'est intégré celui qui a trouvé sa place dans la communauté d'accueil, qui en connaît les codes sociaux et les pratique, mais conserve son quant-àsoi. Et nous dirions qu'est assimilée la personne ou la famille qui dit «nous» en parlant des Vaudois. Maint Juif que nous connaissons utilise le «nous» vaudois dans la plupart des situations.

Pour ce qui est de l'islam, cette religion manifeste son énergie conquérante, ici et maintenant, sur les plans

vestimentaire, alimentaire et scolaire. Mais l'arrivée continuelle de nouveaux mi-

grants modifie constamment la donne. En Angleterre, des *conseils de la charia* traitent toutes sortes de conflits entre musulmans, notamment matrimoniaux. Leurs décisions, certes sans force légale, s'imposent moralement à ceux qui les consultent. Le droit suivant les mœurs, on introduit ainsi par la petite porte des mœurs judiciaires contraires aux usages du pays.

Cela réduit de part et d'autre le désir d'assimilation.

Pour rester dans le registre organique, la population d'accueil ne peut assimiler qu'à un certain rythme, au-delà duquel il y a indigestion. L'indigestion se manifeste notamment par l'apparition de zones territoriales ethniques qui tendent à l'autonomie.

Or, qu'il s'agisse de demandeurs d'asile, de migrants divers, d'*expats* économiques ou religieux, de permis de séjour et de travail, le flux des nouveaux arrivants dépasse nos capacités d'assimilation sur les plans de la culture, des infrastructures urbanistiques, routières, sanitaires et scolaires. Même l'intégration se réduit à une coexistence indifférente ou soupçonneuse. Que peut-on y faire? La réponse serait, dans un premier temps, de contenir les flux migratoires et de laisser au corps social le temps d'absorber les nouveaux venus. Ce n'est pas la direction que nous prenons.

L'initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse» allait dans ce sens. Acceptée par le peuple et les cantons, elle a été réduite à rien par des Chambres félonnes, au double nom de l'économie et de la morale. Le fait est qu'aujourd'hui, les Etats européens semblent indifférents à leur souveraineté, à la protection de leurs frontières et à la survie de leur civilisation.

Nous, je veux dire la Ligue vaudoise, ne pouvons agir réellement que dans le cadre et avec les moyens que la réalité nous laisse pour défendre et illustrer le Pays de Vaud. Ce n'est pas toujours enthousiasmant. Il faut travailler énormément pour des résultats souvent bien minces.

Il reste que l'assimilation, expression, de part et d'autre, de la nature communautaire de l'homme, demeure un objectif pertinent, même pour un pays d'accueil qui voit s'affaiblir à la fois ses forces assimilatrices et sa volonté de résister.

#### Olivier Delacrétaz

- Philibert Muret parlait des frontières comme d'une peau, qui protège, mais respire.
- Gabriel Sassoon, 24 heures du 12 décembre 2022, « Dans ce village, l'italien et l'albanais sont bannis du préau ».
- Chloé Din, 24 heures du 29 décembre 2021, «Le judaïsme vaudois est une mosaïque de traditions».

## 2044: Un million de Vaudois

### Deuxième soir du séminaire de la Ligue vaudoise

Mercredi 9 novembre s'est déroulée la suite du séminaire 2022 de la Ligue vaudoise ayant pour titre «2044: un million de Vaudois». Pour rappel, les deux premières conférences du précédent mercredi traitaient des aspects historiques et techniques de la démographie vaudoise. Lors de ce deuxième soir de séminaire, les bases précédemment posées ont permis de développer le côté politique du sujet. M. Lionel Hort, de la Ligue vaudoise, a entamé la soirée avec une conférence présentant les avis des différents partis politiques sur la question de la démographie vaudoise. Les partis ont, jusqu'à présent, assez peu problématisé la croissance démographique dans leurs documentations. Ils mettent plutôt en avant les effets secondaires causés par celle-ci, comme le «mitage du territoire» (construction de bâtiments éparpillés dans des zones rurales, sans planification cohérente) ou le manque d'infrastructures publiques, notamment hospitalières ou scolaires. Les sources utilisées pour résumer les avis des partis sont celles issues de leurs positions officielles, plutôt que celles d'élus ou de

Le PLR Vaud n'est pas particulièrement inquiété par les perspectives démographiques et y perçoit au contraire

personnalités.

le signe de la vitalité et de l'attractivité du Canton Il y voit même une bonne nouvelle pour le financement des futures retraites ou la croissance économique. Cependant, il reconnaît également que cette croissance devra être accompagnée d'une politique d'aménagement du territoire, tout en respectant les lois fédérales.

Le son de cloche est identique du côté des socialistes. Bien qu'ils évitent d'utiliser le mot «croissance», ils approuvent l'augmentation de la population par le biais de l'immigration, tout en insistant sur le besoin d'adapter les infrastructures.

En 2012, les Verts vaudois semblent être les seuls à s'être penchés sur la question spécifique de la démographie. Ils constatent l'impact de la démographie sur l'environnement, mais refusent de remettre en question l'immigration. Ils veulent un aménagement du territoire durable, plus strictement encadré et « plus intelligent », c'est-à-dire plus planifié.

L'UDC, contrairement aux autres partis, a toujours fait le lien entre démographie et immigration, en en dénonçant les effets négatifs, et milite très clairement contre «la vision démographique expansionniste» actuelle. L'UDC a d'ailleurs soutenu, voire lancé, les deux initia-

tives populaires de 2014 visant à limiter l'immigration: l'initiative contre l'immigration de masse et «Ecopop— Halte à la surpopulation, oui à la préservation durable des ressources naturelles».

M. Hort concluait son exposé sur le fait que chaque parti aperçoit certains effets isolés de la croissance démographique, mais qu'aucun ne les traite dans leur globalité.

M. Philippe Leuba, ancien conseiller d'Etat PLR, a présenté un discours ayant pour titre «Croissez et multipliez! Quelle maîtrise pour la démographie cantonale?».

Il a d'abord présenté les moyens d'action de l'Etat sur la démographie. Il a relevé que quand l'Etat veut mener une politique démographique volontariste, c'est toujours sous l'angle de la natalité, jamais sous celui de la mortalité. En effet, la mortalité dépend majoritairement des avancées de la médecine, et l'Etat ne peut que légèrement maîtriser cette variable au travers de politiques favorisant la recherche ou l'accès et la qualité des soins. Pour ce qui est de la natalité, il note que les politiques natalistes, telles que les allocations familiales ou la fiscalité, n'ont jamais eu les effets escomptés dans les pays démocratiques.

Il s'en réjouit, considérant que la décision d'avoir un enfant est personnelle et que l'Etat n'a pas à s'immiscer dans cette décision. Concernant l'immigration, le Canton n'a pas les capacités de la freiner, les politiques d'immigration étant discutées à Berne. Seules quelques décisions de droit d'asile sont prises au niveau cantonal.

M. Leuba s'oppose également à la décroissance démographique. A l'entendre, elle irait de pair avec une récession économique, ce qu'il considère comme toujours néfaste. Il ne condamne donc pas l'immigration nécessaire pour l'économie, même s'il ne s'agit pas d'en nier les problèmes. Dans sa droite ligne libérale, il ne voit pas forcément de manière négative cette impuissance de l'Etat face à la démographie.

Le troisième et dernier soir du séminaire exposait la vision de la Ligue sur la question de la démographie au travers d'une présentation du Vaudois nouveau et du Pays et des institutions face au million. Nous renvoyons les lecteurs à l'éditorial de M. Félicien Monnier intitulé « Enthousiasme opiniâtre » et publié dans le numéro précédent de *La Nation*.

Baptiste de Christen

# Léviathan numérique

l y a quatre ans, dans La Nation no 2095, M. Olivier Delacrétaz s'essayait à définir le service public et son évolution moderne. Il concluait en ces mots: «En résumé, le terme de service public désigne une intervention durable de l'Etat dans des domaines très divers qui ne relèvent pas, si ce n'est marginalement, de ses tâches essentielles, mais auxquels l'ordre public, l'idéologie dominante ou l'évolution technique impose que tout citoyen puisse accéder. La notion reste floue.

Et ce flou s'augmente du caractère imprécis et mal maîtrisé de la modernité. Dans ce monde où tout semble nous échapper, les services publics sont facilement tentés de perdre de vue leur raison d'être – servir – et leur statut – public – pour se laisser aller au gré de leurs pesanteurs, certains en fusionnant peu à peu avec l'administration (santé), d'autres en se laissant intégrer à une perspective économique supranationale (électricité), les derniers, enfin, en se transformant imperceptiblement en Etat dans l'Etat (SSR). Il revient aux politiques de sauvegarder la double ligne du service et du public.»

Curieusement, la Poste ne fait pas partie de cette liste d'exemples. Elle illustre pourtant bien les risques de débordement du service public, voire s'illustre par ses débordements. La Poste est une société anonyme «de droit public» — c'est-à-dire créée par une loi *ad hoc* — dont l'actionnaire unique est la Confédération. Les buts de la Poste, en somme le *service* qu'elle doit fournir, sont énumérés par l'art. 3 de la loi fédérale sur l'organisation de la Poste: le transport d'envois postaux et de détail, certains services financiers, et certains services dans le trafic régional des voyageurs.

On peut dès lors s'étonner du nombre incommensurable de services que propose la Poste: vente dans ses filiales diverses de cartes cadeaux et savons éco-conscients, conseils en matière d'assurance-maladie, voire conclusion de contrats avec ses partenaires, obtention de la même manière de garanties de loyer sans dépôt bancaire, obtention d'extraits du registre des poursuites ou du casier judiciaire, authentification de pièces d'identité, mise en place de stratégies publicitaires, conclusion d'abonnements de téléphonie mobile et mise en service de nouveaux appareils (d'ailleurs également vendus). La poste devient donc un guichet administratif, une papeterie, un vendeur d'appareils électro-niques, un agent d'assurances, etc.

Ces dernières années, la Poste multiplie les acquisitions et se lance dans de nouveaux domaines. Des entreprises de logistique, notamment Stella Brandenberger Transport AG à Bâle et Hugger ainsi que Logistic Centrum Villingen en Allemagne, dont on peut présumer qu'elles lui permettront de mener à bien le transport d'envois postaux, des entreprises d'informatique, de cybersécurité ou de comptabilité, comme T2i, Hacknowledge ou Klara Business, dont on peut présumer qu'elles permettent de renforcer la gestion de l'entreprise ou la sécurité des services bancaires et numériques, mais aussi une application de liste de courses (Bring!), ou encore le fournisseur du dossier électronique du patient, Axsana. Lequel de ses trois objectifs légaux la Poste poursuit-elle alors? Une récente interview de Wolfgang Eger, directeur des systèmes d'information de la Poste, dans l'ICTjournal révèle encore que la Poste développe une solution de courriels sécurisés, exploite (et commercialise?) des robots dans plusieurs hôpitaux suisses, et dévoilera à la fin de l'année son nouveau système de vote électronique – et il n'est pas question de savoir si il sera utilisé mais bien *quand*.

Parmi ces acquisitions, on peut encore compter SwissSign, l'entreprise qui propose SwissID, résultat de la collaboration et de la compétition décousue des différents bras du poulpe fédéral (CFF, Swisscom, La Poste). Cette acquisition a lieu en octobre 2021, un mois après que le peuple a heureusement et massivement refusé la loi sur les services d'identification électroniques. Quelque dix mois plus tard, la Poste impose à tous les utilisateurs de ses services numériques, soit un peu moins de trois millions de personnes, d'adopter le service d'identification et d'authentification numé-

rique SwissID, ou de perdre l'accès aux facettes numériques du service public. Cette façon de procéder, si elle ne pose probablement pas de problèmes légaux, la Poste n'étant pas exactement «l'Etat»<sup>1</sup>, démontre l'existence d'un dédain important à Berne pour la volonté populaire. Malgré un rejet dans les urnes à plus de 64% et dans tous les cantons, sans un moment de pause, les Chambres reprennent le travail pour une nouvelle mouture, et dans l'intervalle le service public impose au peuple une version édulcorée du «progrès» rejeté. Les projets d'identité numérique nés dans des esprits de fonctionnaires bernois il y a vingt ans finiront par voir le jour sous une forme ou sous une autre, quoi qu'en dise le peuple. Réjouissons-nous qu'ils aient hérité de la lenteur de leurs géniteurs.

#### Benoît de Mestral

On pourrait toutefois se poser la question pour ce qui est de l'adoption de SwissID par les administrations de neuf cantons, alors que tous les cantons ont refusé le projet de loi en 2021.



# A la découverte de quelques communes oubliées

A défaut de maîtriser toutes les subtilités de la démocratie directe, vous êtes sans doute habitués à voir passer ces feuilles de signatures où des comités récoltent les noms et adresses des personnes qui acceptent d'appuyer leur demande en vue d'une votation populaire. Ce que vous ignorez peut-être, mais que des études très récentes et très scientifiques attestent de façon irréfutable, c'est qu'entre 15 et 20 % des citoyens sont incapables de remplir correctement ces formulaires.

# LE COIN DU RONCHON

Ignorent-ils donc dans quelle commune ils habitent? Savent-ils seulement qu'ils résident dans une commune? Pensent-ils vraiment qu'il n'existe qu'une seule « avenue de la Gare», qu'une seule «rue du Lac» dans tout le Canton? Toujours est-il que la première rubrique de la feuille, la toute première, centrale, dominante, énorme (pour ne pas dire gigantesque), intituiee sément «commune», reste désespérément vide lorsque, tout fiers d'exercer leurs droits civiques, ils remettent la précieuse carte aux bons soins de la Poste, qui y appliquera le sceau du centre de tri cantonal, rendant illusoire toute identification du lieu d'expédition. Le factotum du comité d'initiative n'aura plus qu'à se plonger dans un annuaire pour tenter de retrouver le «Pierre Martin» ou la «Valérie Ferreira» qui se sont peut-être imaginé, de bonne foi, que la rubrique « commune » était réservée au greffe municipal (d'un lieu à deviner) - à l'inverse de ceux qui s'appliquent à calligraphier leur patronyme dans la case où le greffe municipal est censé attester du nombre de signatures valables.

Certains férus d'enquêtes policières vous livrent un indice sous la forme d'un bout de numéro postal, quelquefois d'un numéro postal complet (alléluia!) en oubliant toutefois que Prilly et Jouxtens-Mézery, par exemple, se partagent le même, tout comme Echallens, Villars-le-Terroir et Saint-Barthélemy.

Quelques signataires réalisent l'absurdité de ne pas préciser leur commune de domicile. Alors, de peur de remplir cette intimidante case intitulée «commune», ils ajoutent la précieuse information dans la rubrique prévue pour la rue et le numéro – sous forme de pattes de mouches, vu la place à disposition. Cette fois, pas besoin d'un annuaire pour classer la carte; un microscope électronique suffit.

Reste le cas des personnes – mettons 2 à 3% – qui évitent sciemment d'indiquer le nom d'une commune dans une rubrique unique puisque, éprises de diversité, elles ont décidé de passer outre les injonctions officielles et de panacher la feuille qu'elles nous envoient de contributions d'à peu près tout le Canton. On a le choix entre jeter la carte ou solliciter l'expéditeur pour qu'il repasse le test civique.

Si d'aventure, par pure coïncidence, vous aperceviez une carte de signatures encartée dans l'une ou l'autre de vos publications préférées, pensez à ceux qui devront la classer et la faire valider, et concentrez-vous un peu!<sup>1</sup>

Si vous habitez dans une commune fusionnée, l'indication de la *commune politique* en supplément ou en lieu et place de la *localité* vous fera passer pour un bon élève. Mais ce n'est pas obligatoire, les comités d'initiative savent gérer cela.

## Virgile au Grand Conseil

Le rapport du secrétariat du Grand Conseil pour 2021-2022 porte en exergue la phrase de Virgile: Labor omnia vincit improbus. On en félicite doublement l'auteur du document. D'abord d'honorer les lettres antiques. Ensuite de donner la citation en entier; car souvent on l'écourte, se limitant aux trois premiers mots qui célèbrent l'effort. Or l'*improbus* donne du fil à retordre aux traducteurs.

Le rapport vaudois donne cette version, souvent retenue: *Un travail acharné vient à bout de tout*. Ainsi se trouve magnifié, sans la moindre ombre au tableau, le labeur du Grand Conseil, ou de son secrétariat, ou des deux. Pourquoi pas. Mais l'*improbus*, avec son préfixe négatif, contient tout de même une nuance péjorative. Nous ne songerons pas un instant, bien sûr,

## LA NATION

Rédaction Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch www.ligue-vaudoise.ch IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

à l'acception évoquant la malhonnêteté. En revanche, Virgile avait peut-être en tête de relativiser la valeur du travail. La première Géorgique, d'où est extraite notre citation, dit comment l'humanité a dû accepter de transpirer, en grattant la terre, après avoir perdu l'abondance naturelle de l'âge d'or où l'on recevait tout sans peine.

Au Grand Conseil aussi, on a passé d'une certaine simplicité à des temps plus difficiles. En 2021-2022, il a fallu traiter 431 objets déposés par les députés et 1222 points à l'ordre du jour; d'une législature à l'autre (de 2012-2017 à 2017-2022), le Bulletin a passé de 30 000 pages à 35 000; les initiatives parlementaires ont augmenté de 78%, les motions de 112%, les simples questions de 169%. Tout pousse dans le terreau parlementaire et ceux qui en ont le soin ne cessent de sarcler les mauvaises herbes et d'élaguer les branches gourmandes. Lourde besogne, labor improbus confinant parfois à l'absurde. Proposons donc cette traduction: travail kafkaïen.

Reste à espérer que le Grand Conseil revienne à la sobriété, les députés à la réserve et à la concision, et que le prochain rapport de son secrétariat porte en exergue que le silence est d'or, *silentium aureum*.

J.-F. Cavin